



BRIAND.IMPACT

GUIDE DU PORTEUR de PROJET

Préalable

- **Prendre connaissance de l'appel à projets en cours sur le site internet**

[www.briand.fr / engagement](http://www.briand.fr/engagement)

- **Vérifier les critères de l'appel à projets**
- **Vérifier votre éligibilité**

1- Éligibilité du porteur de projet

Les dotations de BRIAND.IMPACT sont destinées à des structures et projets d'intérêt général éligibles au mécénat.

Vous êtes un organisme

- d'intérêt général si :

- > Votre organisme ne fonctionne pas au profit d'un cercle restreint de personnes
- > Vous avez une gestion désintéressée (pas de distribution directe ou indirecte de bénéfice de quelque nature que ce soit).
- > Vous avez une activité non-lucrative : la structure doit être exonérée des impôts commerciaux, ou bien avoir séparé comptablement les activités commerciales des activités non lucratives (mettre en place une sectorisation fiscale, les dons étant affectés au secteur non fiscalisé).

- Éligible au mécénat si ;

- > Votre siège social et votre activité se situent principalement en France
- > Votre organisme exerce une activité à caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel, ou à la diffusion de la culture, de la langue ou des connaissances scientifiques françaises (article 238 bis du CGI)
- > Pas de relations privilégiées avec des entreprises fiscalisées avec les sociétés du groupe Briand.

> Pour plus d'informations contactez contact@briand-impact.org

1- Éligibilité du projet

- **Votre projet doit s'inscrire dans une des thématiques du fonds de dotation BRIAND.IMPACT :**
 - > la solidarité et l'entraide sur les territoires, l'inclusion, l'insertion sociale ;
 - > l'éducation envers tous publics ;
 - > la formation et l'insertion professionnelles tout au long de la carrière d'un individu ;
 - > la sensibilisation et les actions en lien avec les enjeux environnementaux et climatiques.

- **Le fonds de dotation BRIAND.IMPACT ne soutient pas :**
 - > Les organisations à caractère religieux, confessionnel ou politique
 - > les projets individuels, les besoins en trésorerie
 - > Les organismes agissant dans le domaine de la santé
 - > Les associations à caractère sportif exclusivement, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique.

Ces domaines peuvent faire l'objet d'un soutien éventuel hors fonds de dotation par une des entités du Groupe Briand.

2- Candidature

- Rendez-vous sur briand.fr page BRIAND.IMPACT
- Remplissez le formulaire de dépôt de candidature
- Veiller à fournir toutes les pièces demandées

Seules les candidatures envoyées par le formulaire ou par mail à contact@briand-impact.org seront acceptées (pas de courrier)

2- Parcours de sélection

1. Votre dossier doit **être complet et soumis** par le formulaire ou par mail avant le **17 mai 2024**
2. Après **vérification de son éligibilité**, il sera présenté au **comité de sélection BRIAND.IMPACT** qui retiendra une 1^{ère} liste de projets **mi-juin**.
3. Les **dossiers présélectionnés** de cette liste seront sollicités pour fournir une **présentation audio et/ou vidéo de 2'**, qui permettra la sélection finale, **avant le 28 juin**.
4. La **sélection finale** sera répartie entre le **vote des salariés du Groupe BRIAND**, via l'outil intranet du Groupe, **entre le 07/07 et le 26/07/2024**, et le Conseil d'Administration.
5. Les dossiers lauréats seront communiqués début **septembre 2024**.



briand.fr

29 Avenue des Sables – 85501 LES HERBIERS
Tél : 02 51 91 03 73 - Fax : 02 51 66 85 91 - E-mail : contact@briand.fr